



Site du patrimoine mondial et gestion des risques de catastrophe

Komi N'kégbé Fogâ TUBLU
Gestionnaire de patrimoine culturel
Ministère des Arts et de la Culture
Togo

Titulaire d'une Maîtrise en Lettres et d'un Master en Gestion de Patrimoine culturel, j'ai été depuis 2000, Enseignant de français au lycée, Chef Division Patrimoine Culturel au Ministère de la Culture, Chef du Projet Inforoutes du Patrimoine-Togo, Conservateur du Musée National du Togo / Directeur du Village Artisanal de Lomé et Directeur Régional de la Culture-Maritime. Chercheur associé à la Chaire UNESCO « Conservation du Patrimoine et Rayonnement de la Pensée Africaine » (Université de Lomé, Togo), j'ai été de novembre 2009 à décembre 2011 Chargé de mission au Pôle Formations et Recherches de l'École du Patrimoine Africain (Porto Novo, Bénin), un établissement universitaire de second cycle qui forme les professionnels africains en conservation et médiation du patrimoine culturel. Je fais actuellement des recherches pré-doctorales sur les liens entre patrimonialisations, tourisme et développement au Togo. Je suis consultant en gestion et mise en valeur de patrimoine dans plusieurs études et projets.

Résumé

Au Togo, des dispositions de la loi n°2008-005 du 28 mai 2008 portant loi-cadre impose une étude d'impact appréciant les conséquences négatives ou positives sur l'environnement que peuvent générer les activités, projets, programmes et plans envisagés. Certaines de ces conséquences peuvent porter aussi sur des biens du patrimoine qui sont un facteur important de fierté nationale et communautaire et de cohésion sociale. S'il est vrai que depuis 2006 la Politique de Sauvegarde 4.11, Patrimoine culturel de la Banque Mondiale exige de procéder à une enquête sur les ressources culturelles potentiellement affectées et leur inventaire et d'intégrer des mesures d'atténuation quand il existe des impacts négatifs sur des ressources culturelles matérielles, force est de constater que le patrimoine culturel n'est pas suffisamment pris en compte dans les EIE au Togo. Or, bien que les questions de patrimoine ne soient pas prises en compte dans les statistiques globales concernant les risques liés aux catastrophes, les biens culturels et naturels sont de plus en plus affectés par ces événements qui sont de moins en moins « naturels » dans leur dynamique, si ce n'est dans leur cause. La perte progressive de ces biens qui peut avoir lieu suite à des inondations, des glissements de terrain, des incendies, des séismes, des troubles civils, ou d'autres aléas, est devenue une importante préoccupation, en partie à cause du rôle significatif que le patrimoine joue dans la cohésion sociale et le développement durable, surtout pendant des périodes de tension. Face à ces défis, le nombre de biens du patrimoine mondial qui ont développé un plan de réduction des risques liés aux catastrophes adéquat est étonnamment bas. C'est en prenant en compte ces défis, que le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, le Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) met en œuvre des outils de référence dans le but de faire prendre conscience aux gestionnaires et administrateurs des sites du patrimoine mondial de la réelle ampleur des risques associés à des catastrophes et de leur fournir une méthodologie solide pour identifier, évaluer puis réduire les risques, avec une vision de préservation de leur patrimoine et l'assurance que cela contribue au développement durable de leurs communautés. Quel peut être l'impact de catastrophes sur des biens du patrimoine mondial? Quels sont les principes généraux de GRC s'appliquant au patrimoine? Comment le plan GRC s'articule-t-il avec le plan de gestion de site d'un bien du patrimoine?